

## PRATIQUE



### Travaux en cours, achevés et à venir

**En cours** : aménagement du bd de la Plage, tranche 2 ; réhabilitation du secteur Nord de l'Église, tranche 2 ; plantation d'arbres av. Zacharie Le Rouzic ; effacement de réseaux, route du Purgatoire, au Nignol ; poursuite des travaux de lutte contre le baccharis à St-Colomban ; déploiement de la fibre optique ; changement du réseau d'eaux usées par AQT. **Achevés** : travaux de grenailage sur les trottoirs av. Zacharie Le Rouzic ; aménagements dans les cimetières. **À venir** : pose du

meublier et plantations bd de la Plage.

**À noter** : à compter du 3 février et durant 3 semaines, les conditions de circulation seront perturbées en entrée de ville sur l'axe Auray>Carnac et dans le bourg. La Ville fait son possible pour limiter la gêne occasionnée. Merci d'utiliser l'itinéraire de déviation prévu par le Conseil départemental en suivant la signalétique présente sur le territoire.



### La Ville recrute des saisonniers

Les postes occupés s'adressent aux adultes mais certains peuvent aussi concerner les jeunes dès l'âge de 16 ans comme ceux de **pique-papiers, animateurs jeunesse etc.** Les candidatures peuvent être transmises **jusqu'au 27 mars** à Mairie de Carnac, A l'attention de Monsieur Le Maire, Service des Ressources Humaines, Place de la Chapelle, BP 80, 56341 CARNAC Cedex. N'oubliez pas de joindre CV et lettre de motivation en indiquant vos disponibilités et les missions que vous souhaiteriez occuper.

Attention : les candidatures pour les postes de surveillants de baignade sont à transmettre au SDIS 56 et non en mairie.

## "Pass commerce et artisanat"

Ce pass, mis en place par Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA) et la région Bretagne, en partenariat avec les Chambres consulaires, est une aide financière, d'un montant maximal de 7 500 € pour soutenir la création/reprise/extension ou modernisation des commerces

indépendants situés sur un périmètre précis défini par la commune. **Informations auprès du Service Développement Économique d'AQTA au 02 22 76 03 60.**



## Déchets verts : leur brûlage est interdit

Le brûlage à l'air libre d'éléments végétaux est interdit toute l'année, sur le département, à tout particulier, professionnel et collectivité territoriale, conformément à l'arrêté préfectoral du 26 septembre dernier. Ces déchets doivent être déposés à la déchèterie située dans le Parc d'activités de Montauban Bocéno.

## AGENDA



## Retour en images

Ces sympathiques décors en bois, qui ont orné quelques massifs végétaux du territoire, ont été confectionnés par les jeunes de l'accueil de loisirs avec le service des Espaces verts. **Merci à tous les acteurs qui se sont mobilisés en cette fin d'année 2019** pour partager avec le public de belles réalisations, de tendres moments de partage et de plaisir.



## Rencontre de cross-country

Près de 2 000 coureurs sont attendus lors du Championnat Interrégional de cross-country du Grand-Ouest, dimanche 16 février, de 11h à 17h, sur le terrain rue des Korrigans situé à proximité du tumulus St-Michel, accessible depuis la route d'Auray.

**AUTRES RENDEZ-VOUS : Culture :** spectacle Place aux Mômes (18 fév.). **Citoyen :** Repas des seniors (2 fév.).

Et bien d'autres sur [www.ot-carnac.fr](http://www.ot-carnac.fr) et sur [www.carnac.fr](http://www.carnac.fr)